



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

### *Membres absents :*

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François DODET	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Lucien BRENOT	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
M. Michel ROTGER	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
Mme Claude DARCIAUX	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.
M. Philippe GUYARD	
M. Rémi DELATTE	
M. Gilles TRAHARD	

### **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Tramway - Dijon - 65 bis avenue du Drapeau - Cession d'un appartement**

Le Grand Dijon a procédé à l'acquisition de l'immeuble situé 65 bis avenue du Drapeau, cadastré section AS n° 3, afin de permettre aux propriétaires ou aux locataires d'un bien concerné par la réalisation des lignes de tramway de retrouver, s'ils le souhaitent, un nouveau logement en pleine propriété.

Par arrêté de préemption du 18 décembre 2008, la Grand Dijon a procédé à l'acquisition d'une maison d'habitation située 48 avenue du Drapeau, concernée par le tramway. Il est précisé que cette propriété était louée à M. Mathieu LIEGAULT, lequel en était également l'acquéreur.

Il est également précisé que M. LIEGAULT bénéficie d'une convention d'occupation précaire pour cette propriété, qu'il est proposé de reconduire jusqu'au 31 mars 2010 au plus tard, étant indiqué que tout retard dans la libération du bien donnera lieu au versement d'une astreinte journalière de 150 €.

Il est proposé de céder à M. LIEGAULT un logement d'une surface de 64 m<sup>2</sup>, situé au 1er étage de l'immeuble, comprenant séjour, cuisine, deux chambres, couloir, salle de bain, WC, cave et un emplacement de stationnement situé dans la cour, ainsi qu'une partie du pallier et la totalité des combles destinés à être aménagés.

Il est proposé de procéder à cette cession moyennant le montant total de 98 027 €, inférieur à l'évaluation de France Domaine, compte tenu de la nécessité de procéder à la remise aux normes de ce logement établie par les diagnostics techniques.

Il est également proposé d'attribuer à M. LIEGAULT une indemnité forfaitaire et définitive de 2 000 € correspondant aux frais de déménagement.

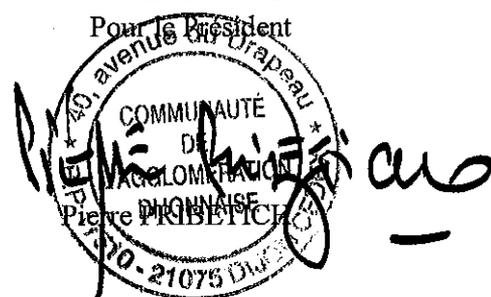
**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de céder** à M. Mathieu LIEGAULT un appartement d'une surface de 64 m<sup>2</sup> situé au 1er étage, une partie du pallier et la totalité des combles, ainsi qu'un emplacement de stationnement, dans l'immeuble 65 bis avenue du Drapeau cadastré section AS n°3, qui sera soumis au régime de la copropriété aux frais du Grand Dijon ;
- **de dire** que cette cession interviendra moyennant un montant total de 98 027 € ;
- **d'attribuer** à M. Mathieu LIEGAULT une indemnité forfaitaire et définitive de 2 000 € correspondant aux frais de déménagement ;
- **d'autoriser** M. Mathieu LIEGAULT à conserver, à titre gratuit, la jouissance de la propriété située 48, avenue du Drapeau jusqu'au 31 mars 2010 au plus tard, tout retard dans la libération du bien donnant lieu au versement d'une astreinte journalière de 150 €;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

Pour extrait conforme,  
Le Président

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

18 DEC. 2009

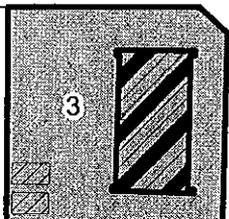


Convocation envoyée le 10 décembre 2009  
Publié le 18 DEC. 2009  
Déposé en Préfecture le

**Section : AS**

Rue Romain Rolland

Boulodrome Romain Rolland



3

Rue Brune

Rue Jules Forey

Drapeau

VU pour être annexé à délibération  
du Conseil du : **17 DEC 2009**<sup>79</sup>  
DIJON, le : **18 DEC 2009**  
**LE PRÉSIDENT,**  
Pour le Président,  
le vice-Président,

803

38

39

Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Département :

18 DEC 2009



du

Rue La Fayette

208 Communauté  
de l'agglomération  
dijonnaise  
Le Grand Dijon



1:1 000

 65 bis avenue du Drapeau - Cession d'un appartement